

COMMUNE de LARAJASSE

L'an deux mille huit, neuf, le 15 janvier à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué par Janine VIRICEL, Maire, en date du 09 janvier 2009, s'est réuni en Mairie de Larajasse.

Etaient présents : Janine VIRICEL, Guy RAGEY, Claude GOY, Patrick CHILLET, Jean Marc BRUYAS, Jean Pierre AVENIER, Fabrice BOUCHUT, Anne Marie POIROT, Christiane FONT, Régis GUINAND, Josette FAYOLLE, Karine BARRON, Jérôme GUBIEN, Jeannine PHILIS, Pascal CHILLET.

Absents

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Karine BARRON

SEANCE DU 15 JANVIER 2009

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance précédente du conseil municipal en date du 18 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

N°2009 – 001 : Avenant n°3 Contrat pluriannuel 2004-2009

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Larajasse a conclu avec le conseil général du Rhône, un contrat pluriannuel, s'étalant de 2004 à 2009, pour le subventionnement d'opérations d'investissement.

Le contrat arrivant à sa dernière année, il convient de passer un avenant afin de prendre en compte les opérations modifiées. Ainsi, l'ensemble des subventions allouées pour l'opération de la réhabilitation de la chapelle Saint Pierre n'ayant pas été demandé, le solde peut se reporter sur la dernière tranche de l'acquisition de la Villa Mary. Madame le Maire rappelle que l'opération de réhabilitation de la chapelle Saint Pierre a bénéficié également d'une subvention de la fondation du patrimoine.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de modifier le contrat pluriannuel 2004-2009 comme suit :

- action 11 : réhabilitation de la chapelle st Pierre : 14 970 € au lieu de 21 970 €
- action 12 : acquisition et aménagement du clos Mary : 828 062 € au lieu de 821 062 €

Madame Anne Marie POIROT demande si l'utilisation du solde évoqué aurait pu être différente et aurait pu notamment faire l'objet d'une nouvelle opération. Madame le Maire explique que ce n'est pas possible et que ce solde devait être affecté sur une opération déjà existante.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n°3 au contrat pluriannuel, tel que présenté ci-dessus. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat pluriannuel 2004-2009 tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

N°2009 – 002 : Approbation convention de fourrière 2009

Madame le Maire explique au conseil municipal que la commune de Larajasse s'adjoint les services de la Société Protectrice des Animaux pour la capture, l'enlèvement et la garde des animaux errants sur le territoire, par le biais d'une convention de fourrière. Le tarif est fixé à 0.26 € / an et par habitant, pour l'année 2009, et à 0.21 €/an et par habitant si la prestation ne comprend pas la capture.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de fourrière pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention à intervenir avec la SPA pour la capture, l'enlèvement et la garde des animaux errants, pour l'année 2009, pour un coût de 0.26 €/habitant.

Adopté à l'unanimité.

N°2009 – 003 : Annualisation personnel communal

Madame le Maire explique au conseil municipal que le rythme de travail des adjoints techniques de 2^{ème} classe effectuant l'entretien des bâtiments publics, ainsi que le rythme de travail de l'ATSEM 1^{ère} classe, sont annualisés. En effet, les agents communaux travaillent pendant le temps scolaire et sont en congés lors des vacances scolaires.

Madame le Maire explique que le suivi de l'annualisation s'effectue en début d'année par rapport à l'année précédente. Il s'avère qu'un réajustement est nécessaire au niveau des temps de rémunération afin de faire coïncider au plus juste la rémunération et le temps de travail effectivement effectué.

Ainsi, Madame le Maire propose de modifier les postes concernés comme suit :

- le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour l'entretien des bâtiments communaux est modifié de 7h30 par semaine à 6h30 par semaine.
- le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour l'entretien des locaux scolaires est modifié de 11h30 par semaine à 10h30 par semaine.
- le poste d'agent spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe est modifié de 22h22 par semaine à 22h00 par semaine.

Considérant que l'avis du CTP du Centre de Gestion n'a pas à être sollicité (les modifications apportées étant inférieure à 10%), Madame le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les modifications des temps de travail des postes visés, pour l'annualisation à compter de l'année 2009.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Compte rendu des commissions

1/ Commission voirie

- ⇒ Monsieur Guy RAGEY fait le point de sa rencontre avec une représentante du SIMA Coise, concernant l'utilisation des produits phytosanitaires par le personnel sur le territoire communal. Un état des lieux des espaces où sont utilisés les produits phytosanitaires est fait : au total 3 hectares sont concernés.

Dans l'ensemble, l'utilisation de ces produits par le personnel communal est raisonnée. Néanmoins, il conviendrait de ne plus utiliser un produit mixte qui allie foliaire et anti-germinatif. Un test va être effectué afin de déterminer ce qui convient le mieux. Enfin, la question de l'achat d'un appareil thermique pour l'épandage du produit se pose : pour cette année, un appareil sera prêté à la commune par le SIMA Coise.

Par ailleurs, une armoire pour le stockage des produits phytosanitaires a été achetée. Un progrès reste à faire au niveau de la protection des employés communaux, qui n'utilisent qu'un masque.

- ⇒ Monsieur Guy RAGEY informe le conseil municipal que la SDEI met en place sur le réseau un système de détection de fuite très performant, capable de détecter une fuite dès son apparition et ainsi de pouvoir pallier au plus vite le défaut. Cette démarche s'inscrit directement dans le développement durable.

Monsieur Guy RAGEY explique que dans sa nouvelle manière de fonctionner, le SYDER demande aux communes adhérentes la liste des travaux envisagés sur le territoire pour l'année à venir. A défaut de prévoir ces travaux, ceux-ci ne seront pas pris en compte. Il convient donc de faire parvenir la liste des travaux à envisager sur la commune, avant le 15 février 2009.

Par ailleurs, les problèmes de micro coupures et baisse de tension sont encore à l'étude. Un représentant de Forclum et du Syder viennent faire le point en Mairie prochainement.

- ⇒ Monsieur Guy RAGEY explique qu'il faut faire passer à la communauté de communes la liste des voiries à entretenir au cours de cette année 2009. Certaines voiries, précédemment en attente, seront privilégiées. Par ailleurs, l'élargissement de l'accès au chemin de la Côte est à l'étude.

Enfin, le département du Rhône organise une cérémonie pour la remise des prix des Maisons fleuries le samedi 24 janvier à 14h00 à Chaponnay.

2/ Commission communication

Le bulletin municipal a été distribué par les conseillers municipaux : environ 750 bulletins ont été distribués.

3/ Commission bâtiments

Monsieur Patrick CHILLET explique qu'un chiffrage des portes et fenêtres de l'épicerie a été fait : le coût s'élève à environ 5 500 €. L'investissement relatif au coût de ces travaux sera répercuté sur le loyer.

Par ailleurs, Monsieur Patrick CHILLET explique que des devis ont été demandés pour la mise en sécurité de la villa Mary : toiture, charpente, menuiseries extérieures. Le coût total des devis s'élève à environ 107 786 euros HT. Ces devis sont utiles pour la demande de subvention auprès de la Préfecture du Rhône, mais une procédure de marché public sera mise en place au moment des travaux.

Des travaux sont faits par l'association du soleil Couchant, et permettront de louer un nouvel appartement de 60 m² environ.

4/ Commission des écoles

- ⇒ Deux ordinateurs de l'ancienne salle informatique de L'Aubépin vont être donnés aux écoles.
- ⇒ Le montant attribué aux écoles pour les fournitures scolaires a été discuté : 41 euros par enfant scolarisé au 1^{er} janvier 2009.

- ⇒ La subvention allouée chaque année pour l'investissement des écoles sera remplacée par une ligne au budget communal.
- ⇒ La question de la cantine scolaire de l'école publique est à l'étude : un chiffrage plus précis permettra d'apprécier s'il est opportun que la gestion devienne municipale. Néanmoins, il convient de faire rapidement le point afin de préparer une éventuelle ouverture en septembre 2009.
- ⇒ Enfin, le dossier du lait dans les écoles avance : la question du subventionnement de l'opération permettra de savoir si l'opération peut être mise en place, d'un point de vue financier.

[Josette FAYOLLE arrive en cours de séance.]

5/ Commission des ordures ménagères

La commission des ordures ménagères s'est réunie afin de réviser le listing des redevables. Par ailleurs, la distribution des sacs jaunes et noirs s'effectue en janvier.

6/ Madame Josette FAYOLLE fait le point sur la réunion de la commission sociale de la communauté de communes :

- un point info santé sera créé cette année à l'espace emploi
- un projet d'auto école sociale est en discussion
- la question de l'investissement dans des défibrillateurs est posée par la communauté de communes.

7/ Commission tourisme

Madame Christiane FONT explique que le personnel de l'Office du Tourisme souhaite se présenter lors d'un prochain conseil municipal, en expliquant leur rôle et leurs missions. La séance du 12 février est plus propice : la présentation se fera à 20h00.

Le panneau concernant la gare du Nézel, et financé par l'Office de Tourisme, convient. Il est demandé de conserver les deux photos dans la mesure du possible, et qu'il soit apposé sur un pupitre.

8/ Accès Internet

La société Zzy Clic Ici n'émet plus depuis la fin de l'année. Les abonnés peuvent faire appel à Nordnet pour avoir Internet.

Concernant l'école publique à Lamure, la solution Nordnet pourrait convenir. Il convient de se renseigner sur le mode de fonctionnement.

Questions diverses

- ⇒ La première messe du Père Giraud à Larajasse sera célébrée le dimanche 25 janvier 2009 à 10h30.
- ⇒ La SDEI a fait parvenir en Mairie le compte rendu des contrôles des stations d'épuration de L'Aubépin et Lamure : aucun problème n'est à signaler sur le filtre à roseaux de L'Aubépin. En revanche, la lagune de Lamure ne satisfait pas aux mesures en terme de rendements de traitement le jour de l'analyse. Il convient d'envisager un nettoyage, pour cet ouvrage qui existe depuis une vingtaine d'années.

- ⇒ L'avenir du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Hauts du Lyonnais (SIAHL) était en balance : après entretien avec les services de la Préfecture, le syndicat pourra continuer de fonctionner comme actuellement le temps de terminer les travaux en cours. Puis une modification devra être faite : soit le SIAHL prendra à la fois le fonctionnement et l'investissement à sa charge, soit la compétence deviendra compétence de la communauté de communes.
- ⇒ La journée de formation sur les finances communales est annulée.
- ⇒ La maison des jeunes a renouvelé son bureau : un nouveau président a été élu, il s'agit de Monsieur Sébastien SERRAILLE. Le local des jeunes va être « rajeuni » : le local va être repeint et le mobilier changé. Le conseil municipal décide à l'unanimité de financer l'achat de 4 bancs et de 2 tables.
- ⇒ Madame le Maire a rencontré les présidents de l'association du basket et du twirling baton : une entente sur la disponibilité du pôle d'animation pour les moments sportifs a été trouvée. A compter de 2010, certains week end seront affectés en priorité aux associations sportives ou non de Larajasse.
- ⇒ Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout dispositif de puits, forages, prélèvements d'eau, ... doit faire l'objet d'une déclaration. Le formulaire est disponible en Mairie. Les dispositifs mis en place avant le 1^{er} janvier 2009 sont à déclarer avant le 31 décembre 2009. une information plus complète sera fait dans le prochain Larajasse Info.
- ⇒ Un adjoint technique de 2^{ème} classe a été recruté, afin de pourvoir le poste laissé vacant par le départ de Monsieur David RATTON. Le nouvel agent a une formation en espaces verts, et passera son permis poids lourd dans l'année. Plusieurs candidats ont été reçus.

Madame Karine BARRON souhaite connaître les tâches diverses des agents techniques : travaux de voirie, entretien des chemins, mise en place des tas de graviers, réfection des saignées, entretien des espaces verts, tontes, entretien du filtre à roseaux, balayage, nettoyage des wc publics, travaux sur bâtiments, bacs à fleurs, déneigement, ...

Fin de la séance 23h15.